

Ce fichier a été téléchargé le Thursday 30 November 2023 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.

June 25, 2014 **Z**

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Legislation, *Musée Criminocorpus* published on June 25, 2014, consulted on Nov. 30, 2023.

Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/17556/>

## Code civil

### Section IV — De l'action à fins de subsides

#### Extrait

#### Article 342-6

Version du Jan. 3, 1972

Texte source : *Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation.*

Les articles 340-2 à 340-5 ci-dessus sont applicables à l'action à fins de subsides.

---

Version du Dec. 29, 1977

Texte source : *Loi n° 77-1456 du 29 décembre 1977 modifiant les articles 342 et 342-6 du code civil relatifs aux modalités de mise en œuvre de l'action à fins de subsides.*

[Les articles 340-2, 340-3 et ~~Les articles 340-2~~](#) à 340-5 ci-dessus sont applicables à l'action à fins de subsides.